

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 20.113

L'an deux mille vingt, le 15 octobre 2020, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 09 octobre 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 octobre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par Mme Corinne MAROLLEAU
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONCESSION POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE MOBILIER URBAIN, D'AFFICHAGES PUBLICITAIRES ET DE SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL -
MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DES CANDIDATS POUR SIÉGER A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS -
DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n°20.094 en date du 11 septembre 2020, prononcé sur le principe de recours à la concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain, d'affichages publicitaires et de supports de communication sur le territoire communal.

Pour les Collectivités Territoriales, la Commission d'Ouverture des Plis en concession, qui était propre aux délégations de service public jusqu'à la réforme de la commande publique d'avril 2016, s'applique désormais à toutes les concessions.

Ainsi, l'article L.1410-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) renvoie, pour la composition de la commission précitée, à l'article L.1411-5 du même code.

Conformément à l'article L.1411-5 du C.G.C.T, il convient donc de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Ouverture des Plis, qui sera chargée d'analyser les candidatures ainsi que les offres.

La Commission précitée est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, par le Maire ou son représentant, Président, et par cinq (5) membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de cinq (5) suppléants.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'article D.1411-5 du C.G.C.T précise que le Conseil Municipal fixe les conditions de dépôt des listes.

Il est donc proposé les conditions de dépôt suivantes :

Les listes contenant titulaires et suppléants, qui peuvent être incomplètes, devront être remises entre les mains du Président de séance du Conseil Municipal avant de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis relative à la concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain, d'affichages publicitaires et de supports de communication sur le territoire communal.

Monsieur le Maire lance un appel à candidatures.

Pour la liste « ROYAN FORCE 17 », Monsieur le Maire présente les candidatures suivantes :

- 1^{er} titulaire : M. Didier SIMONNET
- 2^{ème} titulaire : M. Gilbert LOUX
- 3^{ème} titulaire : Mme Dominique BERGEROT
- 4^{ème} titulaire : Mme Françoise LARRIEU
- 5^{ème} titulaire : Mme Nadine DAVID

- 1^{er} suppléant : M. Gilbert THULEAU
- 2^{ème} suppléant : M. Raynald RIMBAULT
- 3^{ème} suppléant : Mme Dominique GACHET
- 4^{ème} suppléant : Mme Madeline TANTIN
- 5^{ème} suppléant : Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE

Pour la liste « NOUVEL' R », Monsieur Thomas LAFARIE présente les candidatures suivantes :

- 1^{er} titulaire : M. Christophe PLASSARD
- 1^{er} suppléant : M. Thomas LAFARIE

Pour la liste « ROYAN A GAUCHE », Monsieur Jacques GUIARD présente les candidatures suivantes :

- 1^{er} titulaire : M. Jacques GUIARD
- 1^{er} suppléant : Mme Christelle MAIRE

Pour la liste « VIVRE ROYAN 2020 », Monsieur Thierry ROGISTER ne présente aucune candidature.

Ont été désignés comme scrutateurs : Mme Corinne MAROLLEAU et M. Julien DURESSAY

Résultats des votes :

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 29

Ont obtenu :

- Liste ROYAN FORCE 17 : 4 sièges
- Liste NOUVEL R : 0 siège
- Liste ROYAN A GAUCHE : 1 siège (au bénéfice de l'âge)
- Liste VIVRE ROYAN 2020 : 0 siège

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1410-1, L.1410-3, L.1411-5, R.1410-1, R.1410-2, D.1411-3, D.1411-4, D.1411-5,
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article L.1121-1,
- Vu la délibération n°20.094 en date du 11 septembre 2020 portant décision sur le principe de recours à la concession,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- que les listes des candidats titulaires et suppléants, comprenant au maximum cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants (mais qui peuvent être incomplètes) pour siéger au sein de la Commission d'Ouverture des Plis (C.O.P.) relative à la concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain, d'affichage publicitaire et de supports de communication sur le territoire communal devront être remises entre les mains du président de séance du Conseil Municipal avant de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis précitée.

ÉLIT

- au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, les membres suivants, titulaires et suppléants de la Commission d'Ouverture des Plis relative à la concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain, d'affichage publicitaire et de supports de communication sur le territoire communal :

▪ M. Patrick MARENGO ou son représentant, *Président*

- 1^{er} titulaire : M. Didier SIMONNET
- 2^{ème} titulaire : M. Gilbert LOUX
- 3^{ème} titulaire : Mme Dominique BERGEROT
- 4^{ème} titulaire : Mme Françoise LARRIEU
- 5^{ème} titulaire : M. Jacques GUIARD

- 1^{er} suppléant : M. Gilbert THULEAU
- 2^{ème} suppléant : M. Raynald RIMBAULT
- 3^{ème} suppléant : Mme Dominique GACHET
- 4^{ème} suppléant : Mme Madeline TANTIN
- 5^{ème} suppléant : Mme Christelle MAIRE

DÉCIDE

- de prendre acte de la composition de la Commission d'Ouverture des Plis relative à la concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain, d'affichage publicitaire et de supports de communication sur le territoire communal devront être remises en début de séance entre les mains du Président de séance du Conseil Municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO